

## RÈGLES DE VIE À L'INTERNAT DU LYCÉE MÉZERAY-GABRIEL

### Site Gabriel

#### HORAIRES

Horaires d'ouverture de l'internat : du lundi 18h au vendredi 8h.

Les valises sont déposées dans une bagagerie à l'arrivée et au départ des internes (échanges des bagages entre les deux lycées assurés par l'établissement en début et fin de semaine).

Aucune entrée et sortie de l'établissement ne sont tolérées après 18h00.

- SOIR :**
- 18h00 ☞ Les élèves de 2<sup>ndes</sup> sont en étude en salle (E009).
  - ☞ Les élèves de 1<sup>ères</sup> seront en étude en salle ou en chambre selon les périodes de l'année et leurs résultats scolaires.
  - ☞ Les élèves de terminales travaillent dans leur chambre à leur bureau.
  - ☞ Circulation non autorisée pendant le temps d'étude.
  
  - 19h00 ☞ Dîner
  - 19h50 ☞ Fin du repas et pause sous la surveillance des assistants d'éducation.
  - 20h00 ☞ Montée dans les chambres – temps libre – activités diverses.
  - 21h15 ☞ Pause sous la surveillance des assistants d'éducation.
  - 21h25 ☞ Tous les internes sont au dortoir. Fermeture des volets.
  - 21h45 ☞ Tous les internes regagnent leur chambre pour le 2<sup>ème</sup> appel.
  - 22h00 ☞ Extinction des feux.
- MATIN :**
- 7h00 ☞ Lever.
  - 7h15 ☞ Petit déjeuner.
  - 7h30 ☞ Fermeture des chambres et dernière sonnerie.

#### FONCTIONNEMENT

- SOIR :**
- L'accès au dortoir se fait, impérativement, **déchaussé**.
  - Pendant l'étude, **les chambres restent portes ouvertes et les élèves sont assis à leur bureau.**
  - Les appareils numériques (radio, portables, ordinateurs) sont autorisés **entre 20h00 et 21h45**, à condition que le niveau sonore soit peu élevé. **Sont interdits les bouilloires, les téléviseurs. (Si les ordinateurs portables sont tolérés pour travailler, le visionnage de films après l'extinction est interdit).**
  - Les espaces de détente sont accessibles entre 20h00 et 21h15 uniquement.
  - Des tableaux en liège sont destinés à l'affichage de posters. Il est interdit d'afficher des posters à caractère provocateur et/ou choquant sur les murs et les armoires.
  - L'usage des mobiles n'est autorisé dans les locaux qu'entre 20h00 et 21h45 (cf. RI).
  - Les élèves peuvent prendre une douche jusqu'à 21h30.
- MATIN :**
- Les élèves doivent quitter leur **chambre : rangée et les lits faits**. Par égard pour les agents et afin de faciliter leur travail, **aucune affaire ne doit rester par terre.**
  - Les élèves doivent **relever les volets, ouvrir les fenêtres pour aérer et éteindre les lumières** de leur chambre et des sanitaires.

En aucun cas, les internes ne sont pas autorisés à changer de place le mobilier de leur chambre sans accord des C.P.E.

Les élèves doivent emporter leur linge sale, chaque semaine et leurs draps et housse de couette le plus souvent possible et **au moins une fois par mois. Tout doit être défait à chaque départ en vacances.**

**Contenu-type du trousseau à fournir à chaque interne :**

Une couette avec sa housse, un drap-housse (obligatoire), un oreiller et sa taie, une paire de chaussons ainsi qu'un nécessaire de toilette, un cadenas pour l'armoire.

**Le respect des horaires, des consignes et d'une tenue correcte est exigé de tous les élèves. L'établissement décline toute responsabilité quant aux vols des portables ou tout autre objet de valeur y compris de l'argent. L'internat est un service rendu aux familles et tout élève qui ne respecterait pas ses règles de vie s'expose à un éventuel renvoi, à titre provisoire ou définitif.**